



CÔTES-D'ARMOR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°22-2021-225

PUBLIÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

Sommaire

DDFIP 22 /

22-2021-12-17-00001 - Délégation de signature en matière
d'ordonnancement secondaire (Chorus Dt et Formulaire) (2 pages)

Page 3

DDFIP 22

22-2021-12-17-00001

Délégation de signature en matière
d'ordonnancement secondaire (Chorus Dt et
Formulaire)

Direction Générale des Finances Publiques
Direction départementale des Finances publiques
des Côtes d'Armor

Saint-Brieuc, le 17/12/2021

**DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE
EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;
Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;
Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;
Vu le décret du 18 décembre 2019 portant nomination de M. Thierry MOSIMANN en qualité de préfet des Côtes d'Armor ;
Vu la nomination le 15 octobre 2015 de M. Luc NEUVILLE, administrateur des Finances publiques, adjoint au directeur départemental des Finances publiques des Côtes d'Armor, en qualité de responsable du pôle Gestion Fiscale ;
Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2021 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Luc NEUVILLE, administrateur des Finances publiques ;
Vu l'article 4 de l'arrêté précité autorisant M. Luc NEUVILLE à déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité.

ARRETE

Article 1er :

M. Luc NEUVILLE donne délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire pour la validation des frais de déplacement dans Chorus DT à :

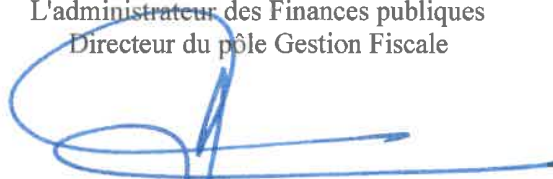
- Mme Hélène PRÉVOST, inspectrice principale des Finances publiques ;
- Mme Annabel VIAUD, inspectrice des Finances publiques ;
- M. Christophe LE SAUX, Contrôleur principal des Finances publiques, Mme Charline DUMOULIN, contrôlease des Finances publiques, MM. Arnaud MOISAN et Alain GUENNO, contrôleurs des Finances publiques ;
- Mme Stéphanie LE BARBU, agente administrative des Finances publiques.

Article 2 :

M. Luc NEUVILLE donne délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire pour la validation des indus de rémunération dans Chorus Formulaire à :

- Mme Annabel VIAUD, inspectrice des Finances publiques ;
- Mme Stéphanie LE BARBU, agente administrative des Finances publiques.

L'administrateur des Finances publiques
Directeur du pôle Gestion Fiscale

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line extending to the right.

LUC NEUVILLE